

ICN #7076
vendredi 4 avril 2025



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

ÉCONOMIE

En voiture, anémones!

INTERVIEW P5 À 7

KAMPÀ P2

OPINIONS P4

SOCIÉTÉ P8

ASSEMBLÉE P20

BRÈVES P21

AGENDA P22

CARNETS DE BORD P23

ANNONCES LÉGALES P9



Photo: Loia Capitani

LE MALENTENDU

JE VOUS LE DIS
LES YEUX DANS LES YEUX=
JE SUIS POUR
L'ÉTAT À DEUX DROITS!



**Économie****EN VOITURE, ANÉMONES!****P5****OPINIONS****P4****SOCIÉTÉ****PROSTITUTION EN CORSE****P8****CONJONCTURE****DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES****P18****ASSEMBLÉE****P20****EN BREF ET EN CHIFFRES****P21****AGENDA****P22****CARNETS DE BORD****P23****ANNONCES LÉGALES****P9****ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: **Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99 • pa@aurelli.comDirecteur délégué: **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.comChef d'édition: **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction: **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat: **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU**AIACCINU CIRCUS**

Mentri chì da quì à un annu, si vutarà in a Francia sana pà eleghja i merri d'ogni cumuna di u paesi, pari chì a campagna elettorale s'ghjè principjata in Aiacciu. U consighiu municipale s'hè adunitu in fini di settimana passata pà vutà u bughjettu primitivu, in prisenza di u ministru di a funzioni publica, Laurent Marcangeli, chì teni u so postu di consiglieru inde st'assemblea. Una seenza chì hà vistu a maghjuria è l'uppusizioni cunfruntassi d'una manera abbastanza violenti. Bisogna à ritena frà altru una dichjarazioni di u prima aghjuntu, Alexandre Farina, di pettu à l'elettu naziunalistu Jean-Paul Carrolaggi: «Ùn avariu mai pinsatu chì un naziunalistu corsu mi purtessi davanti à i giandarmi. Aveti dui scelti: vi prisinteti à a direzzioni di i duminii in prifittura, è s'elli ùn vi pigliani micca, pudareti divintà giandarmu riservistu. Pinseti ch'è no semi latri? Eiu pensu ch'è vo seti un indicatori.» Parolli chì facini rifarenza à l'audizioni di parecchi membri di a maghjuria municipale inde u cartulari di a famosa casa Simongiovanni. Altri parolli, piuttosto sprizzanti, sò stati prununziati contr'à un'antra eletta di l'uppusizioni naziunalista, a dutturessa Danielle Antonini, qualificata di «telegrafista di u corsu Grandval». Quì, hè sottu intesu ch'ella hè solu capaci à leghja u fogliu ch'omu hà scrittu par ella. Pà l'upponenti à a maghjuria municipale - chì si ni sò andati in piena seenza dopu à issu rimusciu - nè l'uppusizioni à u fondu, nè i critichi è a scuntintezza di a pupulazioni, nè i gattivi articuli di stampa ùn ghjustifichighjani svianzi virbali simili. Più v'è più si pò accorghja omu chì u nivellu di i dibattiti **Più v'è più si pò accorghja pulitichi tocca u fondu.** Senza **omu chì u nivellu di i dibattiti** mancu più a minima ritinuta, **risponsevuli pulitichi, puru pulitichi tocca u fondu.** s'elli sò attaccati nant'à u so bilanci è i so prospettivi, ùn si facini più prigà pà falli falà cutrati cù pocu garbu contr'à tutti quilli chì, puru ind'u rispettu, criticheghjani a so andatura. Caschendu narbosi certi volti ancu inde a vulgarità è u ridiculu, certi cuntribuiscini à fà crescita a mancanza di fiducia di u populu inde i so dirighjenti. È ci si pari chì l'affari, incù l'alizzioni chì s'avvicinani, ùn sò micca pronti à appaciassi... ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... **annant' à a reta**

Qui aurait pu imaginer que tant de Français n'avaient aucune confiance dans les lois, le droit et la justice de leur pays? Et surtout qu'il y aurait parmi eux autant de femmes et d'hommes qui proposent et votent les lois en exigeant de surcroît leur stricte application? Difficile de l'ignorer depuis la condamnation de Marine Le Pen à une peine d'emprisonnement de quatre ans et une inéligibilité immédiate de cinq ans dans l'affaire des assistants parlementaires européens du RN. À droite comme à gauche, on assiste à un concert de protestations. Heureusement, ceux de ces représentants politiques qui crient le plus fort ont eu la bonne idée de ne pas ponctuer leurs hauts cris en tapant sur les casseroles qu'ils triment à leur suite. Le vacarme, déjà pénible, aurait été insoutenable. À l'antenne comme sur les réseaux sociaux, c'est à qui dénonce un « coup d'état » (rien que ça) fomenté par des magistrats forcément rouges ou, pour les plus mesurés, une atteinte à la démocratie: comment peut-on priver ceux qui, dans les sondages, ont créé M^{me} Le Pen de 37 % d'intentions de votes, du droit de s'ex-

primer en sa faveur dans les urnes? De la même façon, peut-être, qu'on vise à protéger les citoyens, parfois malgré eux, sans s'arrêter à ce qu'ils en pensent. On attend donc sans trop d'impatience de voir, en se fondant sur les résultats d'un sondage, politiques mais aussi éditorialistes contester le prononcé de certaines peines au prétexte qu'une partie de la population est favorable au port d'arme pour tous, contre les limitations de vitesse, le port de la ceinture de sécurité et les alcootests ou estime que le proxénétisme est un métier comme un autre. Mais pour cette circonstance, étrangement, il apparaît urgent d'affirmer que c'est aux Français, et non aux magistrats, de rendre la justice lors d'un vote. Or à trois reprises déjà, ils l'ont fait. Et par deux fois, même, avant la mise en examen puis ce procès. Par ailleurs, si les sondages doivent vraiment devenir une boussole en matière de justice, il se trouve que ceux qui ont suivi le prononcé des peines montrent qu'une majorité des Français l'estiment « normal », « juste » et n'en sont pas du tout choqués. Faut-il en tenir compte, aussi? ■ **Elisabeth MILLELIRI**

Laurent Wauquiez @laurentwauquiez · 2h
La décision de condamner Marine Le Pen est lourde et exceptionnelle. Dans une démocratie, il n'est pas sain qu'une élue soit interdite de se présenter à une élection. Les débats politiques doivent être tranchés dans les urnes, par les Français.

Evidence Based Bonne Humeur (EBBH/Romain) @Evidencebbbh · 1h
Dans une démocratie, il n'est pas sain de détourner des fonds publics. Dans une démocratie, il n'est pas sain qu'un député conteste une décision de justice. Oh il est marrant, ce jeu, dites.

Parisienne @75002Parisienne · 2h
Donc si on est populaires dans les sondages on a le droit de détourner du fric? Jusqu'à combien?

LCP @LCP · 4h
Inéligibilité de Marine Le Pen: "Les cris d'orfraie de la classe politique, qui oublie qu'elle a voté elle-même ce type de lois, il y a là quelque chose qui confine au summum du ridicule", observe @HHuwart (Liot).

Docteur Bagarre
Vous savez ce que c'est le problème, au fond?
C'est ça. L'absence de décence. Dans la vraie vie, aucun condamné n'a accès à une tribune nationale pour "dire sa vérité".

Apmic @ap_mic · 1h
Mais si je me rappelle bien en plus de cet argument ridicule, le verdict des urnes a déjà été rendu, 4 fois... elle n'a jamais été élue présidente les RN n'a jamais eu de majorité parlementaire... donc ça va bien au bout d'un moment.

Odoxa @OdoxaSondages · 2h
Sondage post-condamnation de Marine Le Pen pour @Le_Figaro & @FrBackbone
65% des Français ne se disent « pas choqués » par le jugement prononcé et 54% estiment qu'elle a été « traitée comme n'importe quel justiciable »

HUMEUR

À la folie

Se replonger avec délice dans *Le portrait de Dorian Gray* d'Oscar Wilde. L'histoire d'un jeune dandy qui sous couvert d'une initiation à l'hédonisme n'hésite pas à vendre son âme au diable en acceptant que son portrait peint par un ami artiste, vieillisse à sa place. De la folie? Certainement! Le mot apparaît près d'une vingtaine de fois dans ce roman d'anticipation du XIX^e siècle. Mais aujourd'hui qu'en est-il de la folie, de ce comportement défini comme contraire à la raison, à la prudence, à la modération?

Que penser, par exemple, des paroles d'un avocat qui – pour défendre son client accusé d'agresser et d'humilier sous couvert d'une aura et d'un statut de grand acteur – n'hésite pas à proposer aux plaignantes d'aller pleurer ailleurs et à les traiter d'hystériques! L'utilisation de ce préjugé vieux comme le monde à l'encontre des femmes est-il encore supportable et admissible surtout dans un tribunal? Serait-ce encore folie de songer qu'un homme puisse lui aussi pleurer et lui aussi être traité d'hystérique? Comment expliquer l'agression antisémite par un adolescent de seize ans qui se voulant vengeur, frappe en pleine rue, un rabbin? De quelles idées folles s'est-il nourri ou a-t-il été abreuvé pour penser sauver son monde empli de rejets et de la haine de l'autre, à l'aube de sa vie d'adulte? Qu'a-t-il bien fait des rêves et des folies propres à sa jeunesse? Et que dire de ce vent de folie qui s'abat sur notre île, qui flingue, qui gangrène? À défaut de réelles solutions politiques, économiques, sociales, quelle muse faut-il invoquer pour que cela cesse? Je passe évidemment sur les extravagances d'un président américain qui dans chaque mot qu'il prononce, dans chaque décret qu'il signe, dévoile l'étendue de sa folie d'orgueil et de narcissisme nourrit au virilisme, au masculinisme, et autres complotismes. Que la Folie, chère à Érasme, soit rassurée, les hommes la célèbrent désormais sans fard, sans aucun déguisement de singe vêtu de pourpre ou de lion. Reste à espérer que nous puissions encore longtemps faire l'éloge de tous ces autres petits grains de folie qui ici ou là exaltent nos vies pas si loin de cette actualité démentielle. ■ **Dominique PIETRI**

Nepita flower truck

En voiture, anémones !



On connaît bien, désormais, les food trucks. Mais depuis peu ont émergé les flower trucks. Lola Capitani, jeune entrepreneuse originaire du Nebbiu, a décidé de se lancer dans l'aventure de la vente itinérante. Elle propose ses services de fleuriste en parcourant les villages de la région avec son camion aménagé. *Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI*

**Quel est le parcours qui vous a menée à la profession de fleuriste ?**

J'ai passé un bac général, plus pour faire plaisir à mes parents que par réel intérêt pour les études. J'ai toujours voulu faire quelque chose qui, avant tout, me plaise. J'ai songé à la menuiserie, mais suite à un accident de travail, je ne pouvais plus exercer. C'est en réfléchissant à quelque chose de nouveau que le métier de fleuriste s'est imposé à moi. J'ai donc fait un CAP en une année et je suis tombée amoureuse de cette profession que j'ai trouvée géniale et incroyable. J'ai eu la chance de travailler en alternance avec des patronnes qui m'ont fait voir beaucoup de choses différentes et pleins d'aspects intéressants. Ça m'a permis d'obtenir un véritable aperçu du métier, qui reste difficile, et d'affirmer que c'était ça que je voulais faire.

Comment est né ce concept de fleuriste itinérante ?

J'ai travaillé chez un fleuriste à Borgo pendant deux ans et on recevait très régulièrement des appels pour des livraisons dans les villages que nous ne pouvions pas assurer, soit parce que les compositions des bouquets n'étaient pas assez chères, parce qu'il y avait des désaccords avec l'application de frais de livraison ou encore par manque de temps. Je suis du Nebbiu et je trouvais ça dommage que dans cette région, par exemple, les demandes des clients ne puissent pas être satisfaites. Alors pourquoi ne pas mettre des fleurs dans un camion et faire le tour des villages pour satisfaire tout le monde ?

N'est-ce pas aussi un choix plus économique et plus libérateur ?

C'est un petit peu la cerise sur le gâteau de la liberté. En effet, en plus de choisir l'emplacement et les villages où je souhaite aller, les charges sont quasi inexis-

tantes. Mais au début, lorsque j'ai voulu m'installer en tant que fleuriste, j'ai cherché des locaux potentiels et lorsque j'ai vu les prix, j'ai pris peur, en me disant que ça ne fonctionnerait jamais. Alors, pourquoi pas revenir à ma toute première idée : le camion. Donc oui, l'économie, c'est vraiment ce qui a fait tout basculer.

Aides, fonds, étude de marché...**Comment s'est déroulée la création de votre activité ?**

Comme je souhaitais ouvrir mon magasin, j'avais fait une étude de marché avec un questionnaire sur les habitudes des gens concernant les fleurs : est-ce qu'ils achètent ou pas, si oui, à quel prix et à quelle occasion ? Ces questionnaires ont été déposés dans plusieurs commerces d'Olmetta-di-Tuda pour prendre un petit peu la température et savoir quelles seraient les réactions et les besoins. Ensuite, j'ai fait un business plan, toujours pour le magasin, en me basant sur ce que j'avais appris de mes anciennes expériences professionnelles ; business plan que j'ai ensuite appliqué à l'idée du camion. Mais comme c'est une démarche plutôt nouvelle, je n'avais pas de base de travail à laquelle je pouvais énormément me référer. Je parlais de rien, et, évidemment, les banques ont toutes refusé ce qu'il était possible d'imaginer. J'ai ensuite essayé de passer par un fonds permettant d'obtenir un crédit à taux zéro pour les projets qui se lancent, mais cela ne me convenait pas. J'ai finalement décidé d'utiliser mes fonds personnels.

Au début, lorsque j'ai voulu m'installer en tant que fleuriste, j'ai cherché des locaux potentiels et lorsque j'ai vu les prix, j'ai pris peur, en me disant que ça ne fonctionnerait jamais.

Quelle est la clientèle ciblée ?

Absolument tout le monde. J'essaie de ne pas cibler telle ou telle clientèle et j'ai surtout des particuliers pour



*« Ça leur redonne l'envie
d'acheter des fleurs
et aussi le sourire,
l'idée qu'il y a des jeunes
qui innovent en pensant
à ceux qui sont
dans les villages »*

l'instant. J'aimerais bien sûr travailler avec quelques hôtels et leur faire des compositions pour la réception, mais actuellement, je suis concentrée sur les particuliers. Je souhaite que les jeunes comme les moins

Je souhaite que les jeunes comme les moins jeunes puissent s'y retrouver, dans tous les styles, pour tous les budgets.

Je m'adapte aux différents villages, je discute beaucoup avec les gens pour savoir ce qui leur ferait plaisir, ce qu'ils voudraient retrouver dans mon camion.

Comment vous fournissez-vous? Suivez-vous la tendance qui consiste à proposer en priorité des fleurs de saison?

Il est vrai que les clients sont habitués aux fleurs de saison et sont toujours ravis de pouvoir en acheter. En ce moment, c'est la saison des tulipes et des renoncules et si je n'en ai pas, les clients le remarquent. Donc oui, on cible quelques fleurs de saison. J'aurais bien aimé travailler avec une productrice de fleurs locale mais pour l'instant l'occasion ne s'est pas encore présentée, cela dit je garde espoir pour bientôt. Ça serait l'occasion de proposer de la fleur locale et de saison. Il existe un fournisseur à Biguglia qui importe tout de Hollande: on peut leur passer commande avec précisément ce que l'on souhaite ou alors leur faire confiance sur leur sélection et faire notre petit marché.

Avez-vous une clientèle plutôt féminine ou plutôt masculine?

C'est plutôt 50/50. Les femmes achètent beaucoup pour se faire plaisir tandis que les hommes achètent pour faire plaisir.

Votre activité vous permet-elle d'en vivre?

Oui. Je ne m'y attendais d'ailleurs, pas. En tout cas pas comme ça, aussi rapidement.

Comment régissent les gens dans le rural, en voyant arriver un flower truck?

Les réactions sont très bonnes, souvent étonnées mais contentes. Ça leur redonne l'envie d'acheter des fleurs et aussi le sourire, l'idée qu'il y a des jeunes qui innovent en pensant à ceux qui sont dans les villages. Je ne suis pas fermée à l'idée de bouger davantage, si j'ai des demandes ailleurs que dans le Nebbiu. Par contre, je ne me poserais pas dans un endroit à proximité d'un fleuriste, pour des raisons d'éthique. D'ailleurs, je serai sur le marché des producteurs d'Oletta cet été, une fois par semaine et également sur le marché nocturne de Saint-Florent, quelques soirs par semaines. Et comme je peux me déplacer, j'aimerais, par la suite, proposer des ateliers autour de la fleur, où chacun pourrait composer ses petits bouquets. ■



Prostitution en Corse Un séminaire pour mieux appréhender le phénomène



Photo George Hodon - publicdomainpictures

Le 26 mars dernier, la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité a réuni à Ajaccio les professionnels de divers secteurs pouvant être confrontés à des cas de prostitution afin de poursuivre la démarche entamée en 2022 dans le but de mieux appréhender ce phénomène.

Tabou durant de longues années, minimisé voire nié, le phénomène de la prostitution en Corse ne peut désormais plus être ignoré. Afin d'y voir plus clair sur le sujet, une démarche avait été engagée dès 2022. Dans la continuité de ces travaux, le 26 mars dernier à Ajaccio, la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité organisait un séminaire auquel ont été conviés l'ensemble des professionnels de la santé, du social, de la justice, de l'éducation, ainsi que des représentants des forces de l'ordre. «*Nous avons pris conscience qu'il existe un phénomène de prostitution en Corse, maintenant il s'agit de savoir comment agir et comment on détecte les situations prostitutionnelles*», a expliqué Vaninna Saget, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité. De son côté, le procureur de la République d'Ajaccio, Nicolas Septe, a reconnu que la prostitution en Corse est «*un angle mort de connaissances*» pour la justice. «*On s'est rendu compte qu'on avait assez peu d'informations sur le phénomène qui est peu appréhendé judiciairement car nous n'avons pas suffisamment d'informations qui nous remontent*», a-t-il expliqué, tout en soulignant en outre que la prostitution est aujourd'hui «*encore plus cachée*» du fait d'une mise en relation par messagerie via les réseaux sociaux qui prend de plus en plus d'importance. Cécile Mantel, secrétaire générale adjointe de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof), a évoqué une «*invisibilisation liée aux outils numériques*», alors que la prostitution sur la voie publique ne cesse de diminuer. Pour autant, la sociologue Marie Peretti-Ndiaye est parvenue à rassembler quelques chiffres importants sur le phénomène, à travers une étude sur la prostitution en Corse commanditée par l'Agence régionale de santé en 2022-2023 et publiée dernièrement aux éditions Albiana. Grâce à un questionnaire diffusé à plus d'une centaine de professionnels de la justice, de la police, de la gendarmerie, du droit des femmes, de la san-

té, de l'éducation nationale et du travail social en 2023 elle a ainsi recensé «*32 situations de prostitués majeurs*» en Corse. «*Les personnes identifiées ont entre 22 et 57 ans, avec un âge moyen de 37 ans. On a cinq jeunes majeurs identifiés, principalement des étudiants ou des jeunes femmes en situation de précarité ou d'addiction. Près de 80 % des personnes identifiées dans le cadre de ce questionnaire sont des femmes*», dévoile la chercheuse

dont le questionnaire a de plus permis de mettre en exergue seize situations de prostitution de mineures sur l'île: «*uniquement des femmes. Sept sont suivies par l'Aide sociale à l'enfance et placées, quatre ont des addictions connues, dix sont en situation de rupture scolaire*». Alors que depuis une loi de 2016 toute personne se livrant à la prostitution est considérée comme une victime, la démarche participative menée sous l'égide de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, a également axé ses travaux sur la co-construction d'un outil de détection des situations prostitutionnelles, dans un territoire où il n'existe actuellement pas d'organisme dédié à ces questions. «*Nous avons développé un guide d'entretien destiné à l'ensemble des professionnels pouvant se retrouver face à un cas de prostitution. C'est un outil de repérage et un support précieux pour le professionnel qui permet d'approfondir les échanges avec les personnes rencontrées*» explique Viviane Biancarelli, cheffe de service éducatif au Centre d'hébergement et de réinsertion sociale de la Falep de Porto-Vecchio. «*L'enjeu c'est que chacun s'en empare pour pouvoir être plus à l'aise quant à la détection des situations. Si un acteur a un doute sur un profil qu'il reçoit, l'outil lui permettra de formuler un certain nombre de questions de manière assez subtile pour qu'il y ait une libération de la parole*», ajoute Vaninna Saget en précisant qu'une nouvelle phase du travail sur le sujet visera à travailler sur l'accompagnement des victimes et que qu'il s'agira à terme d'installer des acteurs agréés par l'État en mesure d'accompagner vers la sortie de la prostitution. ■ **Manon PERELLI**



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATIONS
SOCIETES

N° 01
AECN

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 18 mars 2025, à BASTIA.

Dénomination : FAMILY GOURMANDISE.
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : 1094, Rte de la Canonica, 20290 Lucciana.

Objet : Confections de biscuits et ventes ou consommation sur place et à emporter, commissionnaire sur vente de produits ou services divers..

Durée de la société : 99 années[s].

Capital social fixe : 500 euros

Gérant : Monsieur CLAUDE OLIVIERI, demeurant Ldt Lamajone, Route de Laeroport, 20290 Lucciana
La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 02

DESIGN ET TRAVAUX

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Chez Selvini Stéphane

Lot Saraccinella - Migliacciaru

20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PRUNELLI DI FIUMORBO du 26 mars 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : DESIGN ET TRAVAUX

Siège : Chez Selvini Stéphane - Lot Saraccinella - Migliacciaru - 20243 Prunelli Di Fiumorbo

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Tous travaux d'aménagement intérieur et extérieur, en neuf ou en rénovation. Petit bricolage et aménagement des espaces verts

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur SELVINI Stéphane, demeurant Lot Saraccinella - Migliacciaru - 20243 Prunelli Di Fiumorbo.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 03



MPDN AVOCAT

SELARL d'Avocat

Au capital de 150.000 €

Maître Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

Lieu-dit Cantone

Résidence U Sant'Antonu

20137 Porto-Vecchio

Tél : 04 95 24 51 36

Suivant acte SSP en date du 27/03/2025, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : L'HACIENDA

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège : Lieu-dit Lavatoggio - Bocca del Oro - 20137 Porto-Vecchio

Capital : 1000 euros par apport en numéraire

Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Cession d'actions : Les cessions entre associés, au profit d'un descendant ou d'une société dont les associés sont les fondateurs sont libres. Toutes les autres cessions sont soumises au respect du droit de préemption et à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, étant précisé que les actions du cédant ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

Président : Monsieur Stephan LUCCIANI, demeurant Lieu-dit Lavataggio, Bocca del'Oro, 20137 Porto-Vecchio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 04

MULINU VECCHIU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mars 2025 fait à Bastia, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : MULINU VECCHIU

SIEGE SOCIAL : 169, Chjassu Mulinu Vechju - Casevecchie - 20200 Ville di Pietrabugno

OBJET : La société a pour objet l'acquisition, la rénovation, la construction et la gestion de tous biens immobiliers à usage d'habitation, commercial ou professionnel destinés à la location. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 1000 Euros entièrement libéré

GERANT pour une durée illimitée : Monsieur MICHELOTTI Guy né le 09-01-1970 à Bastia (2B), demeurant Lieu-dit Mulinu Vecchju, Casevecchie, 20200 Ville di Pietrabugno, de nationalité Française.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à ALBITRECCIA (20166), en du 25/03/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

CORSE NETTOYAGE EXTERIEUR

Siège : Village de Bisinao, Argjionalincha, 20166 Albitreccia.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital : 1.000,00 euros

Objet : Nettoyage extérieur et intérieur, toiture, façades et tous autres surfaces

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant (y compris aux conjoints et partenaires pacés des associés), qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.

Président : Monsieur Michaël, Jean-Charles ANTONI, demeurant Chemin de Rotajolo, Immeuble Altu Mare, 20128 Albitreccia,

Directeur Général : M. Alexandre, Jean-Baptiste QUILICI, demeurant Village de Bisinao, Argjionalincha, 20128 Albitreccia.

Pour avis, Le Président.

N° 06



MPDN AVOCAT

SELARL d'avocat

Au capital de 150 000 €

Maître Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

Lieudit Cantone

Résidence U Sant'Antonu

20137 PORTO-VECCHIO

Tél : 04 95 24 51 36

Suivant acte SSP en date du 26/03/2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : AMO DI GIO

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège : Immeuble St Georges - Chemin d'Avretto - 20137 PORTO-VECCHIO

Capital : 1 000 euros par apport en numéraire

Objet : La vente de prêt à porter, la vente de chaussures et accessoires.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Cession d'actions : Les cessions entre associés sont libres. Les cessions à un tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, étant précisé que les actions du cédant ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

Présidente : Madame Lauriane MELA, demeurant Chemin d'Avretto, Immeuble Mela, 20137 PORTO-VECCHIO.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 07

LARA CLEA

INVESTISSEMENT 2

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : 8 Z.I de Pernicaggio

20167 SARROLA-CARCOPINO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 31 mars 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale :

LARA CLEA INVESTISSEMENT 2

Siège social : 8 Z.I de Pernicaggio, 20167 SARROLA-CARCOPINO,

Objet social : L'acquisition, la vente, et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens immobiliers.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1000 euros, au moyen d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Éric, Jean, Roland GABILLAUD, nom d'usage GABILLAUD-GAMBOTTI, demeurant Col du Listincone, 20167 APPIETTO,

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS d'AJACCIO

Pour avis, La Gérance

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/03/2025, il a été constitué une société.

Dénomination sociale :

M2A PLOMBERIE

Nom commercial : M2A PLOMBERIE

Siège social : Résidence la Palmeraie, bâtiment A, bd Louis Campi, 20000 Ajaccio

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Objet social : L'objet de la société est : l'installation, la maintenance et la réparation de systèmes de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation dans tous types de structures. L'étanchéité des bâtiments.

Capital social : 1000,00 €

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Durée : 99 années

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'actionnaires ou de tiers sont libres.

Inaliénabilité : La cession des actions est libre.

Préemption : La cession des actions ne fait l'objet d'aucune faculté de préemption.

Premier dirigeant :

Président : Monsieur Mohamed AHDI-DOUCH, né le 01/10/1991 à MTIOUA CHEFCHAOUEN (MAROC), de nationalité Marocaine, demeurant Résidence la Palmeraie, bâtiment A, bd Louis Campi, 20000 Ajaccio (France), nommé pour une durée illimitée.

Mention RCS Ajaccio.



04 95 32 04 40

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PORTO-VECCHIO [20137], le 12/03/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : TENGU CARA
Siège social : Moulin de Ciquidet, Lieu dit Zicchilene, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ; la gestion de patrimoine immobilier ; la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ; l'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet . Eventuellement la mise à disposition à titre gratuit à un (ou plusieurs) associé(s) de tout ou partie des immeubles dont la Société est propriétaire ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Pierre-Alain FRAU demeurant Moulin de Ciquidet, Lieu-dit Zicchilene, 20137 Porto-Vecchio
Mme Céline, Lise BIANCHI demeurant Moulin de Ciquidet, Lieu-dit Zicchilene, 20137 Porto-Vecchio

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 05/03/2025, il a été constitué une SCI.

Dénomination : AJM

Siège social : RESIDENCE MARIA BEACH SANTA LUCIA DI MORIANI 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI

Objet social : propriétés administration gestion et exploitation par bail location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle serait ou pourrait devenir propriétaire 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI

Durée : 99 ans

Gérance : M. ANGELI Jean-Michel, Résidence MARIA BEACH, STA LUCIA DI MORIANI 20230

Cession des parts : libre

Immatriculation au RCS de Bastia.

SALVATICA

Société civile

Au capital de 1 000 euros

Siège social : HAMEAU DE BALA
20137 PORTO VECCHIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto Vecchio du 31/03/2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : SALVATICA

Siège social : HAMEAU DE BALA, 20137 PORTO VECCHIO

Objet social : L'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation sous toutes ses formes (location, mise en valeur, etc.) de tous biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Felix PAOLI et Madame Kagna CHAN

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas
agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO

Pour avis, La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à SARROLA-CAROPINO [20167], le 25/03/2025 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : NOVALY INVEST

Siège social : Lieu-dit Suaralta - 20167 Sarrola-Caropino

Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ; la gestion de patrimoine immobilier ; la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ; l'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet .

Eventuellement la mise à disposition à titre gratuit à un (ou plusieurs) associé(s) de tout ou partie des immeubles dont la Société est propriétaire ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

.../...

Capital social : 3.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Luis, Filipe NOVO MORIM demeurant Lieu-dit Rizzana, 20167 Sarrola-Caropino,

- M. Alexandre VINCENT demeurant A Colombina, 20129 Bastelicaccia

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à FURIANI en date du 30 janvier 2025, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : NL ESTHETIQUE

SIEGE SOCIAL : Résidence Campo Meta, Chemin de Canale, FURIANI (20600)

OBJET : Les soins et entretiens corporels, la remise en forme, la naturopathie, et plus généralement, tous conseils améliorant la qualité de vie des personnes.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par le Président.

PRESIDENT : PIERRE LOUIS PIEVE, Allée Les Capucines Résidence les Collines, BIGUGLIA (Corse).

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, le Président

MODIFICATIONS DES STATUTS**OSTERIA**

DI E PORTE SUPRANE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Villa Sainte Anne

Allée Charles de Gaulle

20220 Ile-Rousse

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er février 2024, les associés de la SAS OSTERIA DI E PORTE SUPRANE ont décidé de :
- Céder 57 actions appartenant à M. Julien ALLEGRINI SIMONETTI à M. Lucien GIORGI.

- Transférer le siège social au : 1, Rue des Frères Arena - 20220 Ile Rousse
- Désigner un nouveau président : M. Lucien GIORGI.

Les statuts de la SAS ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention

Le 1er février 2024

MODIFICATIONS DES DIRIGEANTS**SOCOTIM SARL**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

Siège social :

11, Avenue Général De Gaulle

20250 Corte

440338465 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01/12/2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Philippe GRIMALDI de ses fonctions de Gérant à compter du 01/12/2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur Philippe GRIMALDI a été supprimée.

Pour avis, La Gérance.

PRO DEMENAGEMENTS

SAS au capital de 9.500 Euros

Siège social : Lieu-dit Farone

20167 AFA

514 277 862 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18/03/2025, il résulte que Monsieur Mathieu, Pascal, Robert NORMANDIN, demeurant Lieu-dit Sinaie, 20167 TAVACO, actuellement Directeur Général, a été nommé à compter de ce jour en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Laurent NORMANDIN, démissionnaire.

Pour avis, Le Président

SARL

GIUNCHELLA PAIN CHAUD

Au capital de 2 000 €

Siège social : MEZZANA GARE

20167 SARROLA CAROPINO

RCS Ajaccio 821256856

L'assemblée générale du 14/03/2025 de la SARL GIUNCHELLA PAIN CHAUD a nommé gérante pour une durée illimitée à effet du 14 mars 2025 Mme Vanina BOUTTAUD demeurant à Pietrosella 20166 Résidence Sampiero 2, en remplacement de M. César Tramoni démissionnaire.

MODIFICATIONS DE L'OBJET SOCIAL**PM**

SNC au capital de 1.000 €

Siège : Rte de la Corniche

20110 PROPRIANO

881552848 RCS d'AJACCIO

Par décision de l'AGE du 17/03/2025, il a été décidé de remplacer l'objet social par : Presse, l'achat et la vente d'articles divers de plage et d'intérieur [sac, serviette, bougies, etc.], Papeterie, Confectionnerie auquel est associé la gérance d'un débit de tabac.

Mention au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATIONS DE L'OBJET SOCIAL

N° 19

LA VILLA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.005.375 euros
Siège social : 20260 CALVI
Chemin de Notre Dame de la Serra,
353207053 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01 mars 2025 a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de Galerie d'art, à compter du 1er mars 2025, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 20

SOCIETE D'EXPLOITATION L'ESCALE

SARL au capital de 32.698,83 euros
20217 Saint-Florent
Numéro RCS 433 331 550

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 mars 2025, il a été pris acte par les associés à l'unanimité, d'étendre l'objet social à : L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration-débit de boissons 4ème catégorie à compter du 1 avril 2025, Mention en sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

MODIFICATIONS DU SIEGE SOCIAL

N° 21

EMO GILLOT VINCENT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : Col San Stefano
20232 Olmeta Di Tuda
899 007 165 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 26/03/2025, l'Associé Unique a décidé :
- de transférer le siège social COL SAN STEFANO, 20232 OLMETA DI TUDA au 315, Via di Piedalbuccio, 20232 OLETTA à compter du 26/03/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 22

EMS

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 600.000 euros
Siège social : Route de Sotta
20137 Porto Vecchio
930 565 031 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2024, l'Associé Unique a décidé :
de transférer le siège social Route de Sotta, 20137 Porto-Vecchio au Lieu-dit Vibici, route de Nota, 20137 Porto-Vecchio à compter du 01/10/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président

N° 23

SMD

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5000 euros
Siège social : Route de Sotta
20137 Porto-Vecchio
933 112 237 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2024, l'Associée Unique a décidé :
de transférer le siège social Route de Sotta, 20137 Porto-Vecchio au Lieu-dit Vibici, route de Nota, 20137 Porto-Vecchio à compter du 01/10/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Présidente

N° 24

ES CLIM

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Route de Sotta
20137 Porto-Vecchio
892 076 878 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2024, l'Associée Unique a décidé :
de transférer le siège social Route de Sotta, 20137 Porto-Vecchio au Lieu-dit Vibici route de Nota, 20137 Porto-Vecchio à compter du 01/10/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président

N° 25

SCI DUVAL PIERRETTE

Société Civile
Au capital de 1524,49 euros
Siège social : 31 Rue Napoléon
Chez MME MOCCHI Pierrette
Propriano - 20110 Propriano
408 709 301 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 14 mars 2025 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 31, Rue Napoléon, Chez MME MOCCHI Pierrette, PROPRIANO, 20110 PROPRIANO au 4, Rue des Pêcheurs, 20110 PROPRIANO à compter du 14 mars 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 26

SCI E.M.A.

SCI au capital de 200 €
Siège social : Res Suprano
Place Santelli - 20220 L'île-Rousse
RCS Bastia 503 826 224

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/03/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 41, STRADA DI LINACCIA, 20220 MONTECELLO à compter du 27/03/2025. Modification au RCS de Bastia.

MODIFICATIONS DU CAPITAL

N° 27

VIA INVEST

SARL au capital de 500.000 €uros
Réduit à la somme de 10.000 €uros
Siège social : Lieu-dit Brancale
20290 Lucciana
306 605 676 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17/03/2025 a décidé de réduire le capital social de 500.000 euros à 10.000 euros par voie de réduction de la valeur nominale des parts. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000) euros.

* Nouvelle mention :

"Le capital social est fixé à dix mille (10.000) euros.

Pour avis, La Gérance.

N° 28

FIDAL AVOCATS

Société d'Avocats
455, Promenade des Anglais
Porte de l'Arénas - Entrée B
06200 Nice

CYCLING CORSICA (CY-CO),

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7500 €
Siège : Lotissement San Ghjuva
Villa U Sorbellu, 20167 Afa
RCS Ajaccio N° 798419008.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27/03/2025 : le capital social a été augmenté de 7500€ pour être porté à 15000 € ; les modalités de cession des actions ont été modifiées en sorte que l'agrément nécessaire à toute transmission de titres de capital est désormais donné par décision collective des associés statuant à la majorité des 2/3 des voix et non plus par décision du Comité de direction ; le tout à compter du 27/03/2025. RCS d'Ajaccio.

N° 29

MONDO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Porté à 819.000 euros
Siège social : Résidence les Chênes
Les Marines de Porticcio
20166 Grosseto-Prugna
913 703 666 RCS Ajaccio

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 29 décembre 2024 que le capital social a été augmenté de 818.000 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à huit cent dix-neuf mille euros (819.000 euros).

Pour avis, Le Président.

N° 30



CABINET LEONELLI

Avocats
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

"COVIAG"

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 €
Siège social : Résidence L'Aiglon
Bât A - 20240 Ghisonaccia
R.C.S. Bastia N° 497 645 226

Par délibération en date à GHISONACCIA du 18 mars 2025, l'actionnaire unique a décidé de réduire le capital social d'un montant de 2.500 € par voie d'annulation des 250 actions de 10 € nominale chacune, reçues lors de la transmission universelle de patrimoine de la SAS « COVIAG 34 » du 08 juillet 2024, au profit de la SAS « COVIAG ». En conséquence, les mentions antérieurement publiées et relatives au capital social, sont ainsi modifiées :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne Mention :

Le capital de 7.500 € est divisé en 750 actions de 10 € nominale chacune.

* Nouvelle mention :

Le capital de 5.000 € est divisé en 500 actions de 10 € nominale chacune.

Le Président,

N° 31

JEAN TOUSSAINT PATRIMOINE

Société civile
Au capital de 19.848.000,00 euros
Siège social :
Résidence Le Clos des Orangers
Lot n° 5 - 20166 PORTICCIO
524 038 965 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 mars 2025 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 19.848.000,00 euros à 9.160.800,00 euros par rachat et annulation de 1 068 720 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Le capital de fondation est fixé à 19.848.000,00 euros. Il est divisé en 1 984 800 parts sociales de 10 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

* Nouvelle mention :

Le capital est fixé à 9.160.800,00 euros. Il est divisé en 916 080 parts sociales de 10 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance

ICN

Informateur Corse Nouvelle
Pour un traitement

PLUS RAPIDE
de vos textes adressez-nous

vos annonces par mail :
al-informateurcorse@orange.fr

DISSOLUTIONS

N° 32

CAPINERA

SCCV en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Zone Industrielle de Baléone
Lieu-dit Panchetta
20167 Sarrola-Carcopino
829 065 184 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE réunie le 31/12/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Christophe, Adrien DEIANA, demeurant Chemin d'Acqualonga, Caprifu, 20167 MEZZAVIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Zone Industrielle de Baléone, Lieu-dit Panchetta, 20167 SARROLA-CARCOPINO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 33

SCOLA DI VINU

SARL au capital de 2.000 €uros
Siège social : Avenue Noël Franchini
20090 Ajaccio
539 894 840 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 25 mars 2025, la société LE CHEMIN DES VIGNOLES, Société par Actions Simplifiée au capital de 214.500 €uros, dont le siège social est Avenue Noël Franchini, 20090 AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 500 860 440, a, en sa qualité d'associée unique de la société SCOLA DI VINU, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SCOLA DI VINU peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication de la dissolution au BODACC. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis

N° 34

AUTO TRAVEL

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 3000 euros
Siège social : Résidence les Crêtes
Digitale 1 - 20000 Ajaccio
952051969

Par décision du 3 mars 2025, la société AB HOLDING, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 151.280 euros, dont le siège social est Résidence des Crêtes, le Digitale 1, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 800 834 871 RCS AJACCIO a, en sa qualité d'associée unique de la Société AUTO TRAVEL, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société AUTO TRAVEL au profit de la société AB HOLDING, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AJACCIO, Palais du Finosello, Avenue du Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 35

RSL

Société à Responsabilité Limitée à associé unique en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
Les Terrasses d'Emile, Cruciata
20166 PIETROSELLA
914 270 871 RCS AJACCIO

Suivant décision du 31/03/2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Hervé, Sébastien POGGI, demeurant Les Terrasses d'Emile, Cruciata 20166 PIETROSELLA, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Les Terrasses d'Emile, Cruciata 20166 PIETROSELLA, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 36

DISSOLUTION ET DESIGNATION D'UN LIQUIDATEUR

Par arrêt du 18 mai 2016, la Cour d'Appel de Bastia, a ordonné la dissolution de la SCI SPINOSI-DRAGONE, et désigné Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64, Route de San Martino - 20200 BASTIA, en qualité de Liquidateur.

N° 37

MARCHAND DE REVES

SARL au capital de 1500 €
Siège social : 3, Avenue Paul Doumer
20220 L'Île-Rousse
RCS Bastia 828546424

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 27/03/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 27/03/2025, il a été nommé liquidateur(s) Mme TOULORGE NATACHA demeurant au Résidence St Charles, Route de Calvi, 20220 L'ÎLE-ROUSSE et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 38

BISCUTTERIA TORRICELLA

Forme : SAS
Siège social : Ld Torricella - Lucciana
Capital social : 1000 euros
Numéro SIREN 838 816 874
RCS Bastia B 838 816 874

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27/02/2025, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 24/03/2025 et sa mise en liquidation amiable. Eugène Angius demeurant Ld Torricella - Lucciana a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiés. Le siège de liquidation est fixé au Ld Torricella - Lucciana, au même titre que l'adresse de correspondance.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 39

SARL 2P

Suite à l'AGE du 31/01/2025, les actionnaires de la « SARL 2P », Société A Responsabilité Limitée au capital de 1 000,00 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 508 137 726 dont le siège social est sis ZA Corbara c/o Mr Michel ROBERT - 20256 Corbara (Haute Corse) ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Olivier ROBERT, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège social de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de BASTIA.

N° 40

ERNECO

SAS au capital de 1 000 €.
Siège social : ROUTE DE MEZZAVIA
POLE SMART CITY
20090 AJACCIO
952 420 594 RCS AJACCIO

Par décision de l'A.G. du 28/02/2025, il a été décidé de la dissolution de la société à compter du 28/02/2025, de nommer en qualité de Liquidateur M. Julien PIREDDA, demeurant La Plaine St Jean, Lieudit Porette, 20117 ECCICA SUARELLA, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Modification au RCS d'AJACCIO.

LIQUIDATIONS

N° 41

U BANCALARU

Société par actions simplifiée à associé unique en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
2 Rue Général de Gaulle
20110 PROPRIANO
811 302 165 RCS AJACCIO

Suivant décision du 28/02/2025 au siège de la liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Mathurin, Béranger RICHARD, demeurant 2 Rue Général de Gaulle, 20110 Propriano, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur

N° 42

SARL 2P

Suite à l'AGE du 31/01/2025, les actionnaires de la « SARL 2P », Société A Responsabilité Limitée au capital de 1 000,00 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 508 137 726 dont le siège social est sis ZA Corbara c/o Mr Michel ROBERT - 20256 Corbara (Haute Corse), et après lecture du rapport du liquidateur, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur, Monsieur Olivier ROBERT, qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de BASTIA.

N° 43

PACYLIO

Société À Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : Immeuble San Pedru
20600 BASTIA (Corse)
788 911 998 RCS BASTIA

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2024 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2024 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur LIONEL CUCCU, demeurant à BASTIA [Corse] Les Vallons du Macchione Bat 8, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à BASTIA [Corse] Immeuble San Pedru.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur

LIQUIDATIONS

N° 44

SARL CAMPING L'ALIVETU

Au capital de 1 000 euros
Siège social :
5, faubourg Saint Antoine
20250 CORTE
SIREN 539 741 439

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunis le 25 mars 2025 au siège de la liquidation, 5, faubourg Saint Antoine, 20250 Corté, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mr DEBAIN Vincent demeurant à 20250 Corté, Chemin de Saint Antoine, de son mandat de liquidateur, donné sans réserve quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

N° 45

CAPINERA

SCCV en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège de liquidation :
Zone Industrielle de Baléone
Lieu-dit Panchetta
20167 Sarrola-Carcopino
829 065 184 RCS Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christophe, Adrien DEIANA, demeurant Chemin d'Acqualonga, Capruficu, 20167 MEZZAVIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

LOCATION GERANCE FIN GERANCE

N° 46

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/03/2025 la société LUCIA société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 948 061 619, dont le siège social est situé Lieu-dit U Ponte, Olmeta di Tuda, 20232 Oletta, a donné en location-gérance à la Société GHJU Société par actions simplifiée en cours de formation et d'immatriculation, un fonds de commerce de restauration traditionnelle pour une durée d'une année à compter du 1er avril 2025 pour se terminer le 31 mars 2026, renouvelable une fois pour la même durée.

Pour avis

N° 47

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 février 2025 fait à Peri, Monsieur François MOSALI, demeurant Lieudit U Siala, Plaine de Peri, 20167 PERI a confié à :

La société LE SECRET DES VIANDES, SASU au capital de 100 euros, dont le siège social est Rue Aspirant Michelin, Immeuble le Golo, bât D, 20090 AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio, sous le n° 942 445 016.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de « restauration traditionnelle, fabrication artisanale de plats à emporter pour consommation immédiate » situé à lieudit Listinchi Fozciali, plaine de Peri 20167 PERI, connu sous le nom de "PIZZERIA U FORNU LE 20167" ; le preneur est autorisé à utiliser l'enseigne « LE SECRET DES VIANDES ».

Pour une durée de trois ans à compter du 25 février 2025 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé, LE SECRET DES VIANDES, Le locataire-gérant.

N° 48

TotalEnergies Marketing Corse

S.A.S. au capital de 1 395 979 €
RCS Bastia n° 662 054 188
Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA

AVIS DE SOUS-LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 20 Avril 2024, la convention de sous-location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TotalEnergies St Joseph situé à AJACCIO - 20090 Quartier St Joseph - Route de Sartène, a été consentie par TotalEnergies Marketing Corse, SAS au capital de 1 395 979 Euros, dont le siège social est - Résidence « Le Desk » - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, à la SAS STATION ST JOSEPH, immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le n° 528 903 669, à compter du 01 Janvier 2024, pour 3 ans soit jusqu'au 31 Décembre 2026.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi
Imm. Agostini - Z.I Erabajolo
BASTIA 20600

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 49

N° PC : 2025RJ0080

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 01/04/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de SARL POGGI ET FILS, rue Alsace-Lorraine 20260 CALVI, Boucherie, charcuterie, alimentation, traiteur, pâtisserie, 799 379 011 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 28/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 50

N° PC : 2025RJ0081

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 01/04/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de FITLAB SARL, 2 rue ABATUCCI 20200 BASTIA, Salle de sport, coaching, salle d'électrostimulation, 848 667 986 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/10/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 51

N° PC : 2025RJ0082

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 01/04/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur MASSAD Hakim, Pont de Sbrì Bravone 20230 LINGUIZZETTA, Travaux forestiers travaux agricoles coupe de vignes, 532 513 652 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 19/11/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 52

N° PC : 2025RJ0083

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 01/04/2025 prononçant ouverture de la liquidation ju-

diciaire simplifiée de DA SILVA FERNANDES ANTONIO CARLOS, villa LORSAJU - FICABRUNA 20620 BIGUGLIA, Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment, non inscrit au RCS Bastia 445 157 266 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 05/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 53

N° PC : 2025RJ0079

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 01/04/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur TOLAINI Jean Luc(), 3 rue Saint Érasme 20200 BASTIA, 531 875 094 RCS Bastia. Mandataire judiciaire: SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 05/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 54

N° PC : 2024RJ0049

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 01/04/2025 prononçant l'adoption du plan de Monsieur USAI Serge, 19 Lot Tozza Alta 20240 VENTISERI, pour une durée de 10 ans. Commissaire à l'exécution du plan : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA.

N° 55

N°PC : 2023RJ5615

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 01/04/2025 prononçant à l'encontre de Monsieur TOLAINI Jean-Luc, né le 02/02/1963 à BASTIA, demeurant HLM Saint-Antoine, Bât F1, 20200 BASTIA et M. Jason VIGNOLI, né le 30/09/1990 à BASTIA, demeurant Route Royale, Résidence Barbesino, 20200 BASTIA, dirigeants de la société PIAZZA D'ARMA (SAS) RCS 835 158 312 de Bastia, 3 place Vincetti, 20200 BASTIA un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 5 ans.



N° 56

CABINET RETALI & ASSOCIES

AVOCATS au barreau de BASTIA

39 Boulevard Paoli - 20200 Bastia - 04.95.34.92.10

HAUTECOEUR - DUCRAY - SELARL D'AVOCATS

30, rue Rossini - 06000 NICE

Tél : 04.93.16.36.90 - www.hautecoeurducray-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN UN SEUL LOT A FURIANI (20600)

Lieu-dit Tintorajo, 3 Allée des Hirondelles

Formant le lot n°6 du Hameau du soleil

cadastéré section C 1972 pour 00 a 22 ca et section C 1973 pour 14a 45ca

VILLA sur deux niveaux

Terrasse, Piscine, dépendance et parking

Surface habitable : 352,78 m² - Surface totale : 413,38 m²

ADJUDICATION JEUDI 15 MAI 2025 à 10H

A l'audience du Juge de l'exécution immobilier du Tribunal Judiciaire de BASTIA - Palais de Justice - Rond-Point de Moro Giafferi - 20200 BASTIA
Le ministère d'avocat au Barreau de Bastia est obligatoire pour enchérir

**Mise à prix : CENT CINQUANTE MILLE EUROS
150.000 €**

Consignation : 10 % du montant de la mise à prix en un chèque de banque établi à l'ordre du **Bâtonnier de l'Ordre des Avocats**.

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution immobilier du Tribunal Judiciaire de BASTIA le **15/03/2023 - RG n°23/00005** et peuvent être consultées audit greffe et au Cabinet RETALI & Associés.

VISITES : sur place effectuées par la SELARL LECA MAZORCCHI ROCHA, Commissaires de justice à BASTIA :

Mardi 29 avril 2025 de 11h30 à 12h30

N° 57



COMMUNE DE MONTICELLO

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

MARCHE DE TRAVAUX

- 1/ Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Commune de Monticello - 20220 Monticello
- 2/ Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire
- 3/ Objet du marché : Réaménagement et extension d'un bâtiment communal.
- 4/ Caractéristiques principales : Marché de travaux
- 5/ Mode de passation du marché : Accord-cadre passé selon une procédure adaptée en application des Articles L1111-5 et suivants du code de la Commande Publique.
- 6/ Mode de dévolution : Marché alloti :
 - n° 01 : Démolition Terrassement Gros-Œuvre
 - n° 02 : Menuiseries extérieures Serrurerie
 - n° 03 : Doublages Cloisons Faux Plafonds
 - n° 04 : Menuiseries intérieures
 - n° 05 : Electricité
 - n° 06 : Plomberie Chauffage VMC
 - n° 07 : Carrelages Faiences
 - n° 08 : Peinture
 - n° 09 : Façades
- 7/ La demande de dossier sur profil acheteur : www.klekoon.com
- 8/ Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :
Les candidats et leurs sous-traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.
- 9/ Date limite de remise des offres : Le lundi 28 avril 2025 à 11h00
- 10/ Critères de sélection des candidatures et conditions de participation :
Article L21412-1 du code de la commande publique / article R2143-3 du CCP.
- 11/ Critères de jugement des offres :
 - Valeur technique : 60 points
 - Prix des prestations : 40 points
- 12/ transmission électronique : Plateforme klekoon
Tout renseignement technique complémentaire sera à formuler exclusivement par le biais du profil acheteur www.klekoon.com
- 13/ Instance chargée des procédures de recours :
Ce marché est susceptible de recours dans un délai de deux mois adressé au Tribunal Administratif de BASTIA - Chemin Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX.
- 14/ Date d'envoi du présent avis à la publication : Jeudi 27/03/2025.

Le Maire,

N° 58



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678

20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mèl : direction@oehc.fr

web : <http://www.oehc.fr>

SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : RACCORDEMENT DE LA COMMUNE DE NESCE AU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA BALAGNA

Référence acheteur : 2025-026-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : COMMUNE DE NESCE - 20225 NESCE

Durée : 12 mois.

Description : Les travaux consistent pour l'essentiel en :

- La pose d'environ 5 km de conduite fonte DN 200 mm

- La pose d'environ 1.2 km de conduite fonte DN 80 mm

La réalisation d'un regard abritant un ensemble d'équipements hydromécaniques dont un surpresseur en ligne de caractéristiques HMT = 20 mCE - Q = 2l/s

Classification CPV :

Principale : 45231110 - Travaux de pose de conduites

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Se référer au règlement de consultation

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui

un message sera adressé par la plateforme aux candidats

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

30% Valeur technique

20% L'organisation, qualification et expérience du personnel assigné

à l'exécution des travaux

5% Performances en matière de protection de l'environnement

45% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :

marches.publics@oehc.corsica

Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 30/04/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 31/03/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 59



AVIS RECTIFICATIF

Identification de l'organisme qui passe le marché

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry - CS.10210 20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]

Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation :

Marché n°2025-MAPA-009 : « Fourniture et pose de grilles de sureté dans les zones du Parking Sampiero et du Margonaghju Port de Commerce d'Ajaccio »

Procédure de passation :

Procédure adaptée

Critères d'attribution :

1-Prix des prestations : 60.0 %

2-Valeur technique : 40.0 %

Date limite de réception des offres : 16 Avril 2025 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n° 25-36355 du 01/04/2025.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 01/04/2025

N° 60

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice
Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30
SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 002/FCS/25

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Prestations de nettoyage des locaux, de la vitrerie ainsi que la fourniture des consommables sanitaires et d'évacuation des déchets pour l'antenne de l'ODARC à MIGLIACCIAIO.

Le présent marché intervient suite à la déclaration sans suite de l'accord-cadre n° 001/FCS/25.

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

55% Valeur technique
45% Prix des prestations

Dépot dématérialisé : Activé

Remise des offres : 28/04/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 01/04/2025

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 62

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL
- DELAI D'OPPOSITION -**

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 27 août 2016, Monsieur Joseph Antoine CASABIANCA, en son vivant Retraité, demeurant à ZIGLIARA (20190) Village. Né à ZIGLIARA (20190), le 27 mars 1946. Célibataire. Décédé à AJACCIO (20000) le 10 décembre 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître MATIVET Laurent, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « L'Office du Cours », titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon, le 25 juin 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître MATIVET Laurent, à AJACCIO, 7 cours Napoléon, référence CRPCEN : 20003, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, le Notaire

N° 61

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

1 - Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Commune de LECCI
120, Stradonu di a Mirria
A crucci - 20137 Lecci
Tél : 04 95 71 43 43
Fax : 04 95 71 44 69
E-mail : mairie.lecci@wanadoo.fr

2 - Objet du marché :

Le présent marché de service concerne la réservation annuelle de quatre berceaux en crèche.

3 - Critères d'attribution :

Prix global sur toute la durée du marché : 50%
Règlement de fonctionnement : 30%
Projet d'établissement, pédagogique, social et la relation aux familles : 10%
Locaux, aménagement et équipement : 10%

4 - Procédure : Procédure adaptée ouverte.

5 - Date limite de réception des offres : 30 avril 2025 à 12h00

6 - Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 avril 2025

7 - Modalités d'obtention du dossier : Les dossiers de consultation seront télé-chargés gratuitement sur le site du profil acheteur <http://www.achatspublics-corse.com>

En cas de difficultés pour télécharger des documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une INFOLINE est mise à disposition au 08 92 43 43 63 (0.34 € la mn) du lundi au vendredi : 9h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00

8 - Modalités de remise des candidatures et des offres : Les offres seront remises obligatoirement par voie dématérialisée sur le site <http://www.achatspublics-corse.com>.

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

9 - Renseignements complémentaires :

Durée du marché [en mois] : 36
Code CPV principal - Descripteur principal : 85312110

Obtention de renseignements d'ordre administratif ou technique :

Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus.
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal administratif de Bastia - Villa MONTEPIANO - 20407 BASTIA CEDEX - Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55 - Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Site web : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

Le Maire

RECTIFICATIF

N° 63

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°6994, parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE" semaine du 08/09/2023 :

Concernant : ALINIA MARINE

Il fallait lire : "887 Strada di u Mare Latinu - 20144 ZONZA".

Et non : "Valle Longa - 20144 ZONZA", comme écrit par erreur.

N° 64

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°6995, parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE" semaine du 15/09/2023 :

Concernant : ALINIA RESORT

Il fallait lire : "887 Strada di u Mare latinu - 20144 ZONZA"

Et non : "Valle Longa - 20144 ZONZA", comme écrit par erreur.

DERNIERES MINUTES

N° 65

**FIN CONTRAT
LOCATION-GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de vente de souvenirs et de prêt à porter sis immeuble 44 bis rue Clémenceau, 20260 CALVI, consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 10 juin 2024, par Monsieur GUGLIELMACCI Bernardin, demeurant 44 rue Clémenceau, 20260 CALVI, Immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 512 422 221, à SAS LE CLEMENCEAU, dont le siège est situé 47 rue Clémenceau, 20260 CALVI, représentée par Monsieur Thierry BEGUIN, Président, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 829 488 790, à pris fin d'un commun accord à la date du 31 mars 2025

Pour insertion

N° 66

AVIS

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06/03/2017 : suivant acte reçu par Maître Valéry FLANDIN, notaire à PRADES LE LEZ (Hérault), 199, route de Mende, en date du 21/03/2025.

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil aux termes duquel il a été déclaré que :

1/ M. Pierre GUERINI, en son vivant retraité, époux de Mme Paulette Sonia GORNU, demeurant à CALENZANA [20214]. Né à CALENZANA [20214], le 06/11/1949. Marié à la mairie de CALENZANA [20214] le 08/06/1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité Française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à BASTIA [20200], le 21 novembre 2024.2/ M. Joël Pierre Pascal GUERINI, agriculteur, demeurant à CALENZANA [20214] route de la Flatta. Né à BASTIA [20200], le 31/03/1972. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Ont possédé et entretenu, à titre de propriétaire, de manière continue, non interrompue, non équivoque, trentenaire, paisible le bien ci-après désigné : Commune de CALENZANA (Haute-Corse), une parcelle de terre cadastrée section J No 437 lieudit Marino, constituant un bien non délimité d'une contenance de 04ha 61a 40ca. Conformément à l'article 1 de la loi du 06/03/2017 : " Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en CORSE et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.



Info

Informateur Corse Nouvelle

Déposez votre Annonce - Disponible 24/7

sur notre site : www.icn.corsica

Rubrique annonces légales

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ **04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40**

al-informateurcorse@orange.fr

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN

RENDEZ-VOUS SUR

ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes règlementaires en vigueur et n'est pas négociable

BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE

N°

Expire fin

Clé

les 3 derniers chiffres au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires



Défaillances d'entreprises

Hausse continue en 2024 et ce n'est **sans doute pas fini**



Photo Vitaly Smolygin • publicdomainimages.net

Une récente note de l'Insee met en évidence une hausse continue des défaillances d'entreprises au niveau national en 2024, la Corse échappant à cette tendance pour se situer à un niveau d'avant-crise. Toutefois, une autre étude, produite par Allianz Trade, montre une accélération des défaillances en début d'année 2025 qui cette fois n'épargne pas l'île.

Dans une note de conjoncture publiée le 27 mars 2025, l'Insee indique qu'en Corse, avec 415 procédures en cumul annuel, pour le quatrième trimestre 2024, les défaillances d'entreprises affichaient une diminution de 3,5 % par rapport au trimestre précédent. En revanche, une hausse continue était constatée au niveau national depuis janvier 2024 (17 % sur un an) et elle se prolongeait de +2,7 % au quatrième trimestre.

PLUS DE CRÉATIONS D'ENTREPRISES MAIS UN EMPLOI SALARIÉ ATONE

Parallèlement, toujours du dernier trimestre 2024, 1 800 entreprises ont été créées en Corse, soit une hausse de 14,1 % par rapport au précédent trimestre. Cette progression a été plus élevée qu'au niveau national (0,8 %), toutefois elle était principalement due à la vigueur des créations sous statut de micro-entrepreneurs qui ont augmenté de 19,9 % contre 3,7 % pour celles d'entreprises classiques, c'est-à-dire les sociétés et les entreprises individuelles : deux entreprises nouvelles sur trois étaient des micro-entreprises alors qu'au quatrième trimestre 2019, avant la survenue du Covid et de la crise qui en a résulté, ce statut ne représentait que la moitié des créations. L'Insee souligne d'ailleurs sur les quatre dernières années, les créations sous statut de micro-entrepreneurs ont progressé en Corse de 4,4 % par trimestre contre + 0,5 % au niveau national. On peut y voir « *un rapport au travail modifié depuis la crise sanitaire* », le fait de créer son

entreprise répondant « *à un besoin d'indépendance dans un parcours professionnel* ». Ou « *une solution à la recherche d'emploi sur un marché du travail tendu* ».

Car si les défaillances se sont maintenues à leur niveau d'avant-crise et si les créations ont augmenté, le quatrième trimestre 2024 a égale-

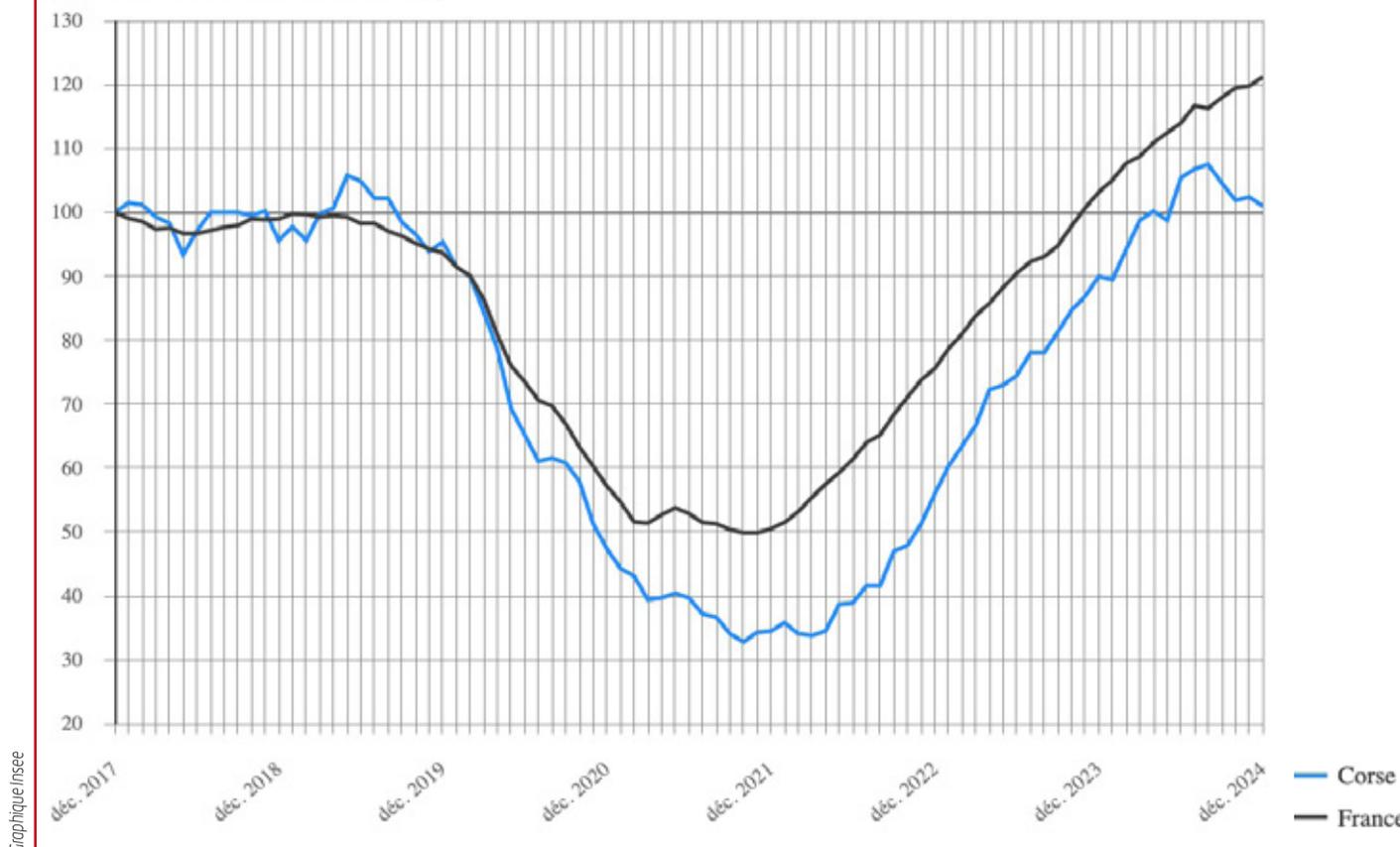
ment été marqué par un emploi salarié régional devenu atone. Alors qu'entre 2020 et 2022, l'emploi avait progressé nettement, cette croissance s'est depuis ralentie. Ainsi, fin 2024, les inscriptions en catégorie A, B, C à France Travail augmentaient dans l'île de 1,3 % par rapport au trimestre précédent [données corrigées des variations saisonnières] avec 19 880 demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits. Dans le même temps, la hausse nationale se renforçait également (1,7 %).

UNE TENDANCE DÉFAVORABLE QUI TEND À SE CONFIRMER VOIRE S'AGGRAVER...

Pour 2025, l'Insee prévoyait que l'économie française tournerait au ralenti. Une étude d'Allianz Trade sur les tendances observées en début d'année semble confirmer ces prévisions. Elle fait état d'une nouvelle progression des défaillances d'entreprises lors des tout premiers mois de 2025, avec une moyenne nationale de +1 % : à fin février 2025, on totalisait 11 708 défaillances contre 11 629 sur les deux premiers mois de 2024. Toutefois, derrière cette hausse moyenne relativement modérée, se cachaient de fortes disparités entre les régions. Trois régions métropolitaines accu-

GRAPHIQUE DÉFAILLANCES ENTREPRISES

(indice base 100 en décembre 2017)



En nombre, c'est la construction, avec + 22 982 défaillances, qui apparaît comme le secteur le plus sinistré (il représente 22 % des faillites) devant les services aux entreprises (956), l'hébergement/restauration (751) et la finance/assurance (607).

saient une hausse des défaillances supérieures à 10 % : la Nouvelle Aquitaine ainsi que la Corse ont +17 %, passant de 974 défaillances à fin février 2024 à 1142 en 2025 pour la Nouvelle Aquitaine et de 70 en 2024 à 82 en 2025 pour la Corse ; tandis que la région Pays de la Loire est passée de 499 défaillances en 2024 à 577 en 2025 [16 %]. La Normandie a subi quant à elle une hausse de 9 % de ses défaillances. Mais la situation était plus préoccupante encore dans les départements, régions et collectivités d'Outre-mer avec +20 % pour les départements et régions [de 261 en 2024 à 314 en 2025] et +300 % pour les collectivités [2 en 2024 vs 8 en 2025]. L'Île-de-France est restée stable mais à un niveau élevé [2 766 en 2024 vs 2 750 en 2025], soit près d'une faillite pour quatre entreprises. À l'inverse, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur les défaillances ont diminué de 13 % sur les deux premiers mois de l'année 2025 [1092 vs 1249 en 2024] et les régions Grand Est et Centre-Val de Loire ont vu les défaillances baisser de 6 %.

ET QUI N'ÉPARGNE AUCUN TYPE D'ENTREPRISE OU DE SECTEUR

Selon les chiffres d'Allianz Trade, une autre tendance se confirme : les très petites entreprises ne sont pas les seules concernées par la recrudescence des défaillances qui « touchent de plus en plus » les grandes entreprises. Fin février 2025, toutes les entre-

prises défaillantes pour lesquelles les données financières étaient disponibles représentaient des niveaux élevés de chiffre d'affaires cumulé [35 milliards d'euros de chiffre d'affaires soit + 23 % sur un an] et de passif fournisseurs [6,6 milliards d'euros soit + 20 % sur un an]. Par ailleurs, aucun secteur n'échappait à la remontée des défaillances. Sur les douze derniers mois, la dynamique haussière est marquée en particulier pour le transport/entrepôt [23 %] et les industries extractives [20 %] en termes relatifs. En nombre, c'est la construction, avec + 22 982 défaillances, qui apparaît comme le secteur le plus sinistré [il représente 22 % des faillites] devant les services aux entreprises [956], l'hébergement/restauration [751] et la finance/assurance [607].

Autre point notable, les deux grands types d'entrée en procédures collectives ont enregistré une poussée continue, en particulier les redressements judiciaires [20 % sur douze mois]. La procédure de sauvegarde restait limitée en nombre absolu [1544 cas sur les douze derniers mois] et en part relative [2,3 %], malgré une accélération depuis fin 2022. La procédure de liquidation était toujours -et de loin- la plus utilisée [69 % sur douze mois]. Les prévisions pour l'année 2025 sont loin d'être optimistes, Allianz Trade anticipe jusqu'à 67 500 cas de défaillances supplémentaires [2 %] en France, « avec une amélioration limitée en vue pour 2026 [-4 % à 64 900 cas] ». ■ AN

Évolution statutaire des chambres consulaires

Une « étape décisive »

Le dossier est aussi épineux que complexe. Le 29 mars dernier, lors de la session de l'Assemblée de Corse, un rapport relatif à l'avant-projet de loi portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse [CdC] était soumis à l'hémicycle. Une étape « décisive » dans le rattachement des chambres consulaires à la CdC. Lancé il y a près de six ans grâce à la loi Pacte et son article 46, ce processus accuse aujourd'hui un certain retard qui n'est pas sans conséquence. Outre l'impact que la disparition des chambres consulaires pourrait représenter pour les quelque 1000 emplois qui y sont rattachés, l'enjeu tient aussi au fait que la Chambre de commerce et d'Industrie [CCI] est l'exploitante historique des ports et aéroports de l'île. C'est d'ailleurs la perspective de la fin de ces contrats de concession, qui auraient dû arriver à expiration au 31 décembre 2024, qui est à l'origine du conflit qui a paralysé la Corse les 3 et 4 octobre derniers. La crainte étant en effet que des appels d'offres soient lan-

cés pour la gestion des infrastructures et soient remportés par de grands groupes internationaux. Une perspective qui « n'est pas envisageable » pour Gilles Simeoni. Dans cette ligne, le gouvernement a fait connaître dès l'automne dernier son adhésion au principe de maîtrise publique de la gestion des infrastructures en privilégiant la voie d'une loi qui organiserait le rattachement de la CCI à la CdC avec un mécanisme de quasi-régie qui permettrait à cette dernière de confier la gestion des ports et aéroports sans appel à la concurrence, via la création d'un Epic. Mais le calendrier s'annonce serré, puisque la dite loi et ses décrets d'application doivent entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Le gouvernement a ainsi proposé un avant-projet de loi devant être adopté par l'Assemblée de Corse pour enclencher l'accélération du processus. S'il concède que ce texte « ne correspond pas en beaucoup de points à nos attentes et nos besoins », Gilles Simeoni s'est voulu rassurant en indiquant que « le ministre Rebsamen nous a dit à plusieurs reprises que sa volonté est de réussir cette réforme »



et qu'une possibilité d'évolution du texte serait ouverte. Aussi a-t-il enjoint l'hémicycle à voter le rapport, tout en demandant notamment des garanties sur le statut des personnels, ainsi que sur le transfert des compétences et des recettes. « L'enjeu est d'importance parce que si nous réussissons, nous serons le seul territoire en Europe à avoir la maîtrise, en termes de propriété et d'exploitation par la puissance publique, des ports et des aéroports », a-t-il insisté. Le rapport a été adopté à l'unanimité. ■ **Manon PERELLI**

Photo George Hodon • publicdomainpictures

« L'enjeu est d'importance parce que si nous réussissons, nous serons le seul territoire en Europe à avoir la maîtrise, en termes de propriété et d'exploitation par la puissance publique, des ports et des aéroports »

Centre de surtri de Monte

Ambiance électrique

Lors de la séance de questions orales de l'Assemblée de Corse du 27 mars dernier, Serena Battestini, pour Core in Fronte, a interpellé l'Exécutif sur la création du centre de surtri et de valorisation des déchets [CTV] de Monte. Rappelant la mobilisation du collectif « Piaghja di Golu » et due son parti le 15 mars dernier – deux semaines après un arrêté préfectoral autorisant le Syvadec à exploiter le site, elle a dénoncé un « projet imposé par l'État avec l'accord tacite de l'Exécutif », demandant à ce dernier : « Êtes-vous toujours d'accord, après le rétropédalage qui vous a illustré, entre 2023 et 2024, avec ce nuisible projet ? » En réponse, Guy Armanet, président de l'Office de l'Environnement de la Corse, a nié tout rétropédalage de l'Exécutif, affirmant avoir toujours défendu le projet comme une « réalisation nécessaire » quoique insuffisante « si

elle n'intervient pas concomitamment à d'autres mesures », et dénonçant le fait qu'à l'heure de valider son financement porté à 80 % par l'État et à 20 % par le Syvadec, la CdC a été écartée du processus. « Nous n'avons jamais laissé courir ce genre de projet de manière tacite comme vous pouvez le dire », a-t-il argué avant de lancer « De votre côté, qu'avez-vous fait ? Vous êtes effectivement intervenu le 15 mars sur site, deux ans après la décision prise par l'État sur le financement du projet, permis accordé, travaux démarrés. Une intervention médiatique quelque peu maladroite et confuse, qui s'apparentait plutôt à un aquaplaning via une sortie de route des plus tendancieuses ». La remarque a fait sortir Paul-Félix Benedetti de ses gonds. Estimant que son groupe avait été « insulté » et voyant sa demande de réponse refusée par la

présidente de l'Assemblée de Corse, le leader de Core in Fronte s'est emporté. « On pense que vous orientez le schéma déchets sur une fausse stratégie, et je n'entends pas aujourd'hui que vous vous serviez d'une question pour essayer de marginaliser ou de discréditer une intervention politique », a-t-il tancé. Le ton est monté entre la présidente et Paul-Félix Benedetti. Pour calmer le jeu, Gilles Simeoni a apporté certaines précisions sur le fond et réaffirmé que le plan de gestion des déchets voté par l'Assemblée de Corse l'été dernier « donne les clefs » pour avancer, mais que la CdC ne possède pas à elle seule toutes ces clefs : « L'État ne peut pas se désintéresser de la question et renvoyer la situation d'échec actuelle en disant qu'elle serait la faute de la CdC. Nous prenons notre part de responsabilité, mais que chacun prenne la sienne ». ■ **Manon PERELLI**

Les chiffres de la semaine

86%

des salariés sont favorables à l'utilisation des tickets-restaurant les dimanches et jours fériés, selon le Baromètre Openeat réalisé par l'institut Selvitys auprès de 2000 salariés bénéficiaires de titres-restaurant. Par ailleurs, 80 % des sondés souhaitent la prolongation de l'utilisation des titres-restaurant en grande distribution, 78 % les utilisent pour mieux faire leurs courses, 70 % choisiraient un titre alimentaire plutôt qu'un titre exclusivement dédié au restaurant et 68 % soutiennent une limitation des commissions prélevées aux commerçants pour faciliter leur acceptation. Pour 88 % ces titres-restaurant sont un soutien direct à leur pouvoir d'achat.

10,6

ans: c'est l'âge moyen du parc automobile en Corse qui, en 2024, comptait plus de 270000 véhicules, avec un nombre de véhicules particuliers en circulation en progression de 5,4 % depuis 2018, indique l'Observatoire des métiers des services de l'automobile. Au plan national, l'âge moyen du parc automobile est de 11,2 ans. La part des immatriculations des véhicules électriques neufs était de 9 % en 2024, nettement en dessous de la moyenne nationale (17,9 %). Au niveau du parc roulant, la part des motorisations alternatives (hybrides, électriques, GPL, hydrogène) était de 10,3 % en début d'année. Bien qu'en léger recul, la motorisation dominante du parc restait l'essence (47,1 %).

96 553 593

euros: c'est le montant de la collecte finale du Téléthon 2024, contre 92905533 euros collectés en 2023. Le montant final collecté en Corse s'élève à 564504 euros.

6

immeubles, pour un total de 60 logements, ont vu leur permis de construire, accordé en 2019 par le maire de Pietrosella, définitivement annulé par le Conseil d'Etat le 25 mars 2025, suite au recours déposé par un collectif de riverains et l'association U Levante.

Collectivités

La Cab fait le point sur ses finances

Le 31 mars, la séance du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia [Cab] consacrée à la présentation des comptes financiers uniques de 2024 a permis de faire le point sur les finances de l'institution. «*Constatez ce qui a été bien fait et moins bien fait*, expliquait en préambule Louis Pozzo di Borgo, président de la Cab. *Nous sommes sur du réalisé et du factuel. Environ 12 millions d'euros d'excédent net de clôture en 2024. Il y a cinq ans, c'était 1,2 million d'euros, c'est dix fois plus. L'an prochain, nous laisserons une copie propre, nous n'aurons pas à sortir les rames comme nous l'avons fait.*» Une petite pique, à un an des municipales, avant d'entrer dans le détail des comptes de la Cab. Cinq millions d'euros de dépenses pour les charges à caractère général, en hausse de 12 %. «*Cela est lié à des frais d'études pour les programmes en cours de réalisation mais aussi à l'augmentation des factures d'énergie et d'eau des nouvelles infrastructures sportives ou tiers-lieux. Il n'y a pas de dérapage, c'est simplement la vie d'une collectivité qui grandit*», précisait Louis Pozzo di Borgo. Une hausse de 2 % des charges de personnel liée à «*des mesures d'ordre social et salarial. Les effectifs sont constants*», ajoutait le président avant d'évoquer un budget de la collecte des déchets à l'équilibre, à hauteur de 14 millions d'euros. Des économies ont été réalisées, notamment grâce à l'internalisation de certaines tâches et une meilleure organisation du travail. S'y ajoute l'augmentation du produit de la redevance spéciale pour les gros producteurs de déchets et les meublés de tourisme. Pour autant, Louis Pozzo di Borgo fustigeait une fois de plus le Syndicat de valorisation des déchets de Corse, auquel la Cab verse chaque année un peu plus de 6 millions d'euros et qui «*ponctionne toujours plus*» malgré les efforts de tri. «*Tous flux confondus, nous produisons 32 000 tonnes de déchets en 2020. En 2024, nous en produisons 26 000 tonnes et l'addition est la même. Nous sommes à 40 % de tri au global, mais nous continuons de payer toujours plus cher. Nous sommes arrivés au bout de ce que l'on peut faire en interne.*» Enfin, côté investissement, la Cab a engagé entre 25 et 27 millions d'euros, pour répondre aux besoins des entreprises et être un moteur économique pour le territoire. Dans l'opposition, Jean Zuccarelli a estimé que ce budget ne reflétait pas les ambitions portées par la majorité sur le logement social ou l'attractivité. ■ **Christophe GIUDICELLI**

Patrimoine

8 000 euros pour restaurer le Saint Antoine de Marignana

Du 3 au 23 mars, le grand public a été invité à voter en ligne sur le site internet de la fondation La sauvegarde de l'art français dans le cadre de la quatrième édition de l'opération «*Le plus grand musée de France*» menée en partenariat avec Allianz France. Les participants devaient sélectionner seize œuvres faisant partie du patrimoine public de proximité [une par région métropolitaine, trois en Outre-mer] afin qu'elles puissent bénéficier d'une restauration, grâce à une dotation de 8 000 euros. Cette édition 2025 a été marquée par une participation record, avec 96 214 votes recueillis en trois semaines, contre 70 500 votes en 2024. En Corse, où 9 285 votes ont été comptabilisés, 48 % des suffrages ont été en faveur de la restauration d'une statue exposée dans l'église l'église Saint-Jacques de Marignana qui représente Saint Antoine Abbé, aussi appelé Antoine le Grand, saint patron des charcutiers, bergers et porchers. ■ **AN**



Photo: Commune de Marignana

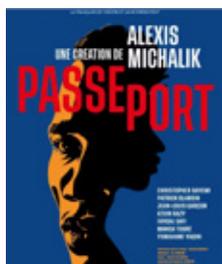


THÉÂTRE

Le Terrier

Écrit fin 1923, six mois avant la mort de l'écrivain, ce texte inachevé de Franz Kafka est un long monologue. Mi-animal mi-humain, le narrateur est obsédé par la réalisation d'une demeure parfaite, un terrier labyrinthique destiné à le protéger de ses ennemis invisibles, où il accumule des provisions. Quoique les travaux soient terminés, il cherche encore à perfectionner et sécuriser son refuge car, convaincu que le monde extérieur ne cherche qu'à lui nuire, il aspire au contrôle absolu de son environnement. Il se lance dans des plans, des calculs

pour renforcer la protection de son terrier; il imagine aussi l'affrontement sauvage auquel il est prêt pour défendre sa propriété face à un hypothétique envahisseur, se disant prêt à mourir, du moment que c'est chez lui. Mais voilà que ses peurs semblent se concrétiser: il perçoit un bruit inconnu, une sorte de chuintement dont il va tenter de trouver la source, mais en vain, ce qui non seulement renforce sa certitude que l'ennemi est réel mais lui indique qu'il est déjà dans la place. Adaptation produite par la compagnie Artefact, avec Jean-Emmanuel Pagni, dans une mise en scène et une scénographie de Yann Even. Le 6 avril 2025, 18 h. L'Aghja, Ajaccio. **i** 04 95 20 4115 & aghja.eu



THÉÂTRE

Passport

Issa, jeune Érythréen laissé pour mort dans la « jungle » de Calais, a perdu la mémoire. Alors que le seul élément tangible de son passé est son passeport, il entame une longue quête semée d'embûches pour obtenir un titre de séjour, entouré de compagnons d'infortune. Une comédie dramatique bien documentée de l'auteur et metteur en scène Alexis Michalik, qui puise ses racines dans la désormais tristement célèbre « jungle ». Toutefois, précise l'auteur « D'une manière générale, je ne souhaite jamais écrire sur un thème, mais me fonde plutôt sur une idée ou une situation précise, qui donne ensuite naissance à l'architecture du spectacle. J'ai écrit cette nouvelle pièce en Guadeloupe, seul, après avoir mûri ses contours pendant plus d'un an et m'être longuement renseigné. Ce n'est pas un théâtre militant ou documentaire, mais une histoire humaine, qui s'adresse à tous. »

Le 4 avril 2025, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru.

i 04 95 47 47 00 & www.agenda.bastia.corsica/agenda/passeport/

EXPOSITION

Accords et dissonances

Née de la révolution industrielle, la photographie n'a pas été d'emblée considérée comme un art. Ici, loin de tenter une opposition stérile en la confrontant à la peinture classique pour affirmer sa légitimité, il s'agit d'instaurer un dialogue, en faisant se rencontrer deux collections d'art: la photographie contemporaine du Fonds régional d'art contemporain (Frac) de Corse et les chefs-d'œuvre Musée Fesch. Les œuvres photographiques, ont été intégrées à l'accrochage permanent dans les espaces du musée; temporalités et disciplines se mêlent pour créer des correspondances, des contrastes et des frictions stimulantes, mais aussi pour révéler les ponts formels, conceptuels et symboliques qui traversent les siècles, tout en mettant en évidence les discontinuités et les ruptures. L'objectif est de trouver des accords visuels et des jeux de sens susceptibles d'enrichir la lecture de chaque œuvre et de proposer au visiteur une traversée ludique, érudite et poétique.

Du 4 avril au 2 juin 2025 (9h-17h jusqu'au 30 avril; 9h15-18h à partir du 1^{er} mai). Palais Fesch/Musée des Beaux-Arts, Ajaccio. **i** 04 95 26 26 26 & musee-fesch.com

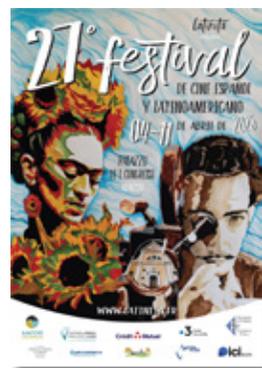


Festival du cinéma espagnol et latino-américain

La réalité dépasse la fiction. Non seulement parce que certains scénarios (et pas forcément les plus idylliques) totalement issus de l'imagination se sont aujourd'hui réalisés mais parce qu'il devient difficile, actuellement, pour les scénaristes et les réalisateurs d'ignorer les faits et les personnages que fait émerger un contexte assez trouble et souvent inquiétant. La mention « inspiré de faits réels » renvoie à la présence de cette actualité parfois brutale que le cinéma, avec tous ses ressorts, permet d'exposer, interroger, amplifier, pour justifier ou au contraire dénoncer et tenter d'expliquer. Ce n'est donc pas un hasard si, pour la programmation de cette 27^e édition du Festival du cinéma espagnol et latino-américain, ses organisateurs ont accordé une large place à ces films qui peuvent jouer avec le format documentaire [*Soy Nevenka*], s'inscrire dans une période historique douloureuse [*Ainda estou aqui*, *La casa de los conejos*], explorer les mécanismes qui ont conduit une personne à commettre des actes répréhensibles [*La verdad inventada!*] ou au contraire, accomplir des actes exceptionnels, héroïques [*Mediterráneo*, *El 47*] ou mettent en lumière les vies d'êtres restés longtemps dans l'oubli [*La estrella azul*]. Inspiré d'un personnage on ne peut plus réel, le dessin animé *Hola Frida* permet au jeune public (à partir de 6 ans) de découvrir la jeunesse de Frida Kahlo. Cette édition est aussi l'occasion d'un hommage à l'actrice Marisa Paredes, décédée le 17 décembre 2024 à l'âge de 78 ans, révélée à l'international en 1991 grâce à *Talons aiguilles* de Pedro Almodovar, avec la projection (le 5 à 16 h) de *La flor de mi secreto*, qui était le film d'Almodovar qu'elle préférait car elle estimait y avoir produit sa meilleure interprétation.

Du 4 au 11 avril 2025 (projections à 14h, 16h, 18 h 30 et 21h).

Palais des congrès d'Ajaccio. **i** 04 95 51 55 44 & www.latinita.fr



**carnets
de bord**

par Béatrice HOUCARD

**Bayrou
à
Waterloo ?**

Cent jours! C'est l'expression magique, le délai fatal à Napoléon 1^{er} mais parfois favorable aux présidents de la République: la petite musique dit que, pour réussir les réformes, il faut les faire voter dans les cent premiers jours. Ensuite, déjà, le peuple gronde et c'est trop tard. Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand avaient appliqué le précepte et plutôt réussi l'exercice en faisant avancer ou en lançant très vite leurs réformes: droit de vote à 18 ans, minimum vieillesse, retraite à 60 ans, décentralisation, abolition de la peine de mort, avortement, etc. Même si la dépénalisation de l'avortement est votée six mois après l'élection de Giscard et la peine de mort quatre mois après celle de Mitterrand, c'est dans les cent premiers jours que tout s'était mis en place.

Quand il y avait une majorité absolue à l'Assemblée nationale, la notion des cent jours ne se posait pas pour les Premiers ministres, supposés avoir le temps devant eux. Mais Michel Barnier n'a tenu que 99 jours en 2024 et, pour François Bayrou qui vient de passer le cap des 100, il se pourrait que la ligne d'arrivée se rapproche.

Ah, François Bayrou! Plus de trente ans qu'on l'entend commenter la vie politique, critiquer les gouvernements quels qu'ils soient, développer de bonnes intuitions (sur la dette, par exemple) et surtout donner les petits coups de pouce qui firent gagner François Hollande en 2012 et Emmanuel Macron en 2017. Mais le rôle de faiseur de roi ne peut construire à

lui seul un destin politique. François Bayrou voulait être tout en haut, à l'Élysée. À défaut, il a arraché à Emmanuel Macron la décision de le nommer à Matignon. Depuis, il semble épuisé par sa quête et l'on cherche désespérément quel est son cap.

Bien sûr, c'est difficile. Sans majorité claire, c'est même parfois mission impossible. Tout avait plutôt bien commencé. Avec son habileté de vieux roublard, François Bayrou avait apporté de la considération à Marine Le Pen et donné aux socialistes un os à ronger avec le vrai-faux «conclave» sur les retraites. RN et PS lui avaient en échange accordé un sursis en ne votant pas les six censures de la France insoumise. On pouvait penser que, le budget de l'État étant enfin adopté, le Premier ministre tiendrait jusqu'à l'automne et à la préparation du budget suivant. Mais voilà que la petite musique de la censure a repris.

LES MINISTRES S'EN MOQUENT

Même dans le «bloc central» censé le soutenir, on entend les critiques: François Bayrou est brouillon. Il fait mine d'écouter mais en fait procrastine. Il ne connaît pas bien ses dossiers: on l'a vu chercher ses mots et s'embrouiller sur le dossier algérien sous l'œil consterné de ses ministres; puis patauger sur le conclave, qu'il annonce «sans tabou» puis fusille en déclarant qu'on ne reviendrait pas à la retraite à 62 ans. Il fait une priorité inattendue de la réforme du mode de scrutin pour Paris, Lyon et Marseille et annonce un débat sur l'identité française, sujet inflammable mais qui est

loin d'être une priorité des Français. Il se contredit dans l'affaire Bétharram et enfin s'égare dans des commentaires sur la condamnation de Marine Le Pen en croyant pouvoir s'exprimer «en tant que citoyen»...

Surtout, François Bayrou a du mal à tenir ses troupes: si Elisabeth Borne et Manuel Valls semblent jouer le jeu pendant que Sébastien Lecornu ne parle défense qu'avec le président de la République, les deux trublions Gérald Darmanin et Bruno Retailleau n'en font qu'à leur tête. Quand des divergences flagrantes apparaissent, comme à propos du port du voile dans le sport, le professeur Bayrou a du mal à siffler la fin de la récréation. Quand il hausse le ton, ses ministres s'en moquent et se moquent.

Et voilà qu'Emmanuel Macron, cornérisé depuis la dissolution de l'été 2024, reprend du poil de la bête en raison du contexte international et retrouve sa place au niveau européen. Mais il attend en vain les propositions du Premier ministre: comment et au détriment de quoi, avec la dette qui est celle de la France, financera-t-on l'effort de défense qui va s'imposer? Rien ne vient et l'on dit que le président s'impatiente.

Pour couronner le tout, Marine Le Pen, avant même sa condamnation, distillait quelques petites phrases: «Je vais me fâcher», «Il m'énerve, Bayrou», «Ça commence à faire long»... Il ne manquerait plus, pour François Bayrou, que la patronne du Rassemblement national décide de tout faire péter avant de se faire poser son bracelet électronique. ■



**agir
PLUS**

ENTREPRISE

ADOPTÉZ DES SOLUTIONS INNOVANTES
Isolation, Éclairage, PAC, Froid, Motorisation...

**BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ ET DE NOS PRIMES
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE.**



SCANNEZ-MOI !
**RETROUVEZ TOUTES NOS
SOLUTIONS AGIR PLUS.**

Contactez-nous par mail : corse-b2b-agirplus@edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.